

La déchetterie rénovée fête ses 2 ans.

Chiffres clés 2022 :

12 000 foyers inscrits
-30% de tonnages (par rapport à 2019)
 moins de **10 passage** par an pour **70%** des utilisateurs
 (moyenne de 5 passages / foyers).

Vous êtes **82 %** très satisfaits de la nouvelle organisation du nouveau site.

Pour les nouveaux arrivants ou un changement de véhicule, pensez à inscrire votre véhicule sur www.bassinpompey.fr (rubrique déchets puis déchetterie).



Les gardiens sont présents pour vous accompagner dans vos gestes de tri, contrôler vos apports, alors n'hésitez pas à les interroger lors de votre passage, **en toute courtoisie.**

Avant de jeter, pensez au réemploi pour les petits objets du quotidien encore en état (BD, vaisselle, décorations, etc). Ils sont pris en charge par l'association SNI située à Pont-à-Mousson, pour trouver de nouveaux acquéreurs en participant à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi.

Chaque usager a l'obligation de s'organiser pour décharger son véhicule de manière autonome dans le respect des consignes et nettoyer le quai avant de le quitter.



Quel est l'impact d'une erreur de tri ?

Un déchet déposé dans une mauvaise benne a des conséquences financières importantes qui se répercutent sur les charges de gestion : après arrivée sur le site de traitement, la benne est refusée, l'erreur de tri est identifiée et doit faire l'objet d'une prise en charge complémentaire afin de le diriger vers la bonne filière de traitement (jusqu'à 450 €/tonne). Même la benne « non recyclable » peut-être concernée par des refus car nous avons l'obligation de trier tout ce qui peut être valorisé !

Alors, pour les éviter, référez-vous aux conseils des gardiens.



En cas de déménagement ou de besoins spécifiques, pensez à prévenir la communauté de communes quelques jours avant.

Pourquoi trier ses déchets dangereux ?

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations. Déposez ces déchets à la déchetterie ou sur un point de collecte dédié : www.ecodds.com

Pensez à bien fermer les bouchons ou couvercles et identifier les produits pour aider les gardiens à mieux trier et éviter les accidents causés par le mélange de produits incompatibles.



Le savez-vous ? Les litières pour animaux se trient de 2 façons :



NON VALORISABLE

La litière minérale

(la plus utilisée) composée de petits cailloux qui se jette dans un sac poubelle dans le bac d'ordures ménagères.



VALORISABLE

La litière végétale

composée de petits copeaux de bois, compostable qui peut se jeter dans le bac vert, afin d'être valorisée. Attention toutefois à bien retirer les déjections en amont qui ne sont pas désirées dans les déchets fermentescibles.

Cet été, je profite et je limite mes déchets !



Bassin de Pompey
 Communauté de communes
 Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey - Service Déchets
 Tél. 03 83 29 58 42
www.bassinpompey.fr

Retrouvez toutes nos dernières actualités sur Twitter @bassinpompey et sur Facebook !

Le journal du tri est édité par Paprec Coved
 Directeur de publication : Bassin de Pompey
 Réalisation : Agence ZOO
 Impression : La Nanceienne d'Impression / 20000 ex.

climaxion
 anticiper • économiser • valoriser



TERritoire ENGAGÉ
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE
 CLIMAT - AIR - ÉNERGIE



CITEO
 Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



A vos côtés pour mieux trier !



Des premiers résultats encourageants !

Depuis le début de l'année, les ordures ménagères sont collectées tous les 15 jours. L'objectif est d'optimiser le service, valoriser plus de déchets, tout en s'inscrivant dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Au 1^{er} trimestre 2023, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de **17%** comparé au 1^{er} trimestre 2022 et le tri a augmenté de 5%.

Des résultats très positifs qui nous encouragent à poursuivre nos efforts en matière de tri ! Pour rappel 55% du bac gris peut encore être trié !

Rappel consignes de collecte :



couverture du bac fermé sans sacs à côté.



€ **Les tarifs restent inchangés** €

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) reste inchangée malgré la hausse générale des coûts.

Pour rappel, elle est composée d'une part fixe correspondant à **7,7%** de la base foncière, et d'une part incitative calculée en fonction du nombre de levées de bacs dans l'année, ou du nombre de rouleaux de sacs gris retirés à la Communauté de Communes.

Pour limiter sa part incitative, il faut donc trier toujours plus et ainsi moins sortir sa poubelle grise et bleue.

On garde le cap !



J'ai eu un autocollant ou une étiquette cravate verte ou rouge sur mon bac/sac, qu'est ce que cela signifie ?

Nos ambassadeurs du tri parcourent le territoire à votre rencontre pour vous accompagner et vous aider dans vos gestes de tri. Ils mènent ainsi des actions de sensibilisation et prévention des déchets auprès des usagers.

En ce moment, ils ont pour mission d'apposer des étiquettes afin de vous indiquer si votre tri est bien effectué. **Si c'est le cas, vous êtes félicités par une étiquette verte.**



Si une anomalie est constatée dans la présentation de vos déchets (par exemple un mouchoir ou des restes alimentaires dans le sac transparent), alors une étiquette rouge est apposée vous indiquant quelle était votre erreur. N'hésitez pas à rappeler le numéro du Service Déchets (03 83 29 58 42) sur l'étiquette afin de comprendre et trouver une solution pour les prochaines collectes.



Les ambassadeurs apposent également des autocollants sur votre bac vert afin de vous rappeler les consignes de tri.

Montri, l'appli de tri qui vous facilite la vie !



Actualités, astuces, guide du tri, calendrier de collecte, demandes, perturbations du service, et bien plus encore. Alors n'attendez plus, scannez le QR code pour télécharger l'application sur votre téléphone. (disponible sur Apple et Android).



Scannez-moi !



Mieux vous accompagner dans vos gestes de tri

En plus des passages chez les usagers par nos ambassadeurs du tri, des actions plus globales de sensibilisation et de prévention des déchets sont régulièrement organisées sur le territoire.

Récemment, des stands ont été tenus lors de manifestations à Liverdun et à Saizerais par exemple et des visites du centre de tri de Paprec à Dieulouard ont été organisées.



Pour contacter le Service Déchets :

- Tél : 03 83 29 58 42
- Mail : dechets@bassinpompey.fr

Le tri des biodéchets accessible à tous

Votre bac vert sert à valoriser tous vos restes alimentaires crus ou cuits : poissons, viandes, os, aliments périmés, restes de repas, épluchures, coquillages, coquilles d'œufs, etc. Vous pouvez compléter avec quelques petits végétaux (type fleurs, brindilles, etc).

Attention, le bac ne doit pas déborder ni avoir de sacs à côté.

Depuis cette année, des points d'apport volontaire ont également été installés pour permettre aux usagers vivant en habitat collectif et en centre-ville de trier leurs restes alimentaires. D'autres vont suivre pour les quartiers équipés en conteneurs enterrés. Au total, près d'une centaine de ces équipements seront installés afin de permettre à tous les habitants du Bassin de Pompey de trier leurs biodéchets !



Tous ces biodéchets sont acheminés à la composterie de **Marbache** pour être transformés en compost et mis à disposition des habitants gratuitement.

En parallèle le Bassin de Pompey développe des plateformes de compostage partagé, après **Liverdun, Pompey**, c'est sur la commune de **Frouard** que la 3^e plateforme a été inaugurée en présence de Vilogia. Destinée aux résidents de 32 logements, il s'intègre dans un projet d'aménagement extérieur initié par le bailleur avec l'association La Causerie.

